

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 1

Artikel: Revue économique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de vue de la « capacité de lutte » elle est bien plus forte que la seconde.

Bon nombre de cheminots suisses se sont rendu compte depuis longtemps de la valeur d'une pareille association. On sait qu'à maintes reprises il fut tenté de décider certaines fédérations à adhérer à l'Union syndicale. Quoique ces tentatives n'ont pas abouti pendant longtemps, elles ont au moins préparé le terrain à l'union prochaine. Ce n'est pas par hasard que les dernières tentatives ont donné de meilleurs résultats.

S'il y a un fait qui a pu pousser les cheminots suisses sur le terrain d'une politique syndicale plus efficace que celle qu'ils ont adoptée jusqu'ici, c'est le sort de la réforme des traitements qui est en discussion depuis 4 ans, sans avoir trouvé encore une solution définitive et satisfaisante pour les cheminots.

Aujourd'hui déjà, on peut se rendre compte comment cette revision finira, elle montrera la faiblesse intérieure du mouvement des cheminots suisses dans sa nudité complète. Ainsi, il sera plus facile de parler aux cheminots syndiqués de l'extension nécessaire de la base d'action de l'organisation des travailleurs du chemin de fer.

La misère de la revision des traitements est excellente comme objet de démonstration, pour prouver aux cheminots que les temps ont changé et qu'il faut appliquer d'autres méthodes d'organisation.

(La fin au prochain numéro.)



Revue économique.

« Chi va piano va sano, chi va sano va lontano ». Ce proverbe italien paraît applicable à la reprise des affaires depuis longtemps préconisée et encore bien plus souhaitée par tous ceux qui ont souffert de la crise.

Dans son rapport sur la situation générale à la fin de l'année 1909, le docteur Geering prétend que la reprise lente de l'activité industrielle soit préférable à l'expansion trop précipitée de certains établissements industriels, dans la période de 1904 à 1907. M. le docteur Geering pense que les expériences faites au sujet du changement entre les périodes de prospérité et les crises nous permettent de supposer que la prochaine période de prospérité sera d'autant plus durable qu'elle est longue à se développer.

Pour autant qu'il s'agit de raisons d'ordre économique, d'une prudence spéciale des industriels, etc., qui dirigent les freins, nous sommes d'accord avec cette manière de voir. Par contre, les tarifs douaniers, la loi sur la police des denrées alimentaires et autres obstacles artificiels de ce genre qui paralysent la vie économique peuvent, tout au plus, servir à retenir le procès d'assainissement, jusqu'au moment où la bonne conjoncture sera de nouveau passée, c'est-à-dire assez

longtemps pour que nos industries ne puissent plus en profiter.

Naturellement, même dans ce cas, on ne sera point embarrassé en haut lieu pour se tirer d'affaire, on jettera simplement la faute sur les travailleurs syndiqués qui, malheureusement, doivent trop souvent recourir au moyen de la grève pour obtenir les moindres améliorations de leurs conditions de travail, et qui sont forcés de profiter de la bonne marche des affaires, s'ils veulent obtenir quoi que ce soit. On prétendra que ce sont les ouvriers trop exigeants qui causent les pertes de la production, qui, par leurs revendications exagérées, ruinent l'industrie.

Autant que l'influence des lois protectionnistes, le temps joue un rôle déterminant pour la situation économique d'un pays qui a une industrie hôtelière aussi développée que la Suisse. Ainsi le commerce, les établissements de transport, l'industrie de l'alimentation, celle du bâtiment doivent compter de plus en plus avec l'industrie hôtelière, dont les résultats dépendent autant de la saison que les résultats de l'agriculture. Pour une bonne partie de notre population, il dépendra donc du temps, si l'année économique sera bonne, moyenne ou mauvaise. A ce sujet, il n'est pas possible de prévoir ce qui arrivera, surtout les deux dernières années, 1909 et 1908, nous ont apporté maintes surprises.

* * *

Pour autant qu'il s'agit de nos industries proprement dites, de l'industrie horlogère, de l'industrie des métaux et machines et de l'industrie textile, et pour autant que nous sommes renseignés sur le marché financier, sur le grand commerce et sur les recettes de la Confédération, provenant des chemins de fer et des douanes, les dernières nouvelles paraissent plutôt favorables.

On peut tirer certaines conclusions sur la situation de l'industrie horlogère par les indications que fournit le bureau fédéral de contrôle.

Poinçonnements effectués :

ans	boîtes d'or	boîtes d'argent	articles de bijouterie
	pièces	pièces	pièces
1906	818,565	3,408,131	85,498
1907	657,502	3,138,127	82,601
1908	565,679	2,123,875	88,470
1909	628,728 *	2,301,409	121,412

* A ce chiffre, il faut ajouter 30,000 pièces contrôlées en Angleterre qui s'est réservé le droit de contrôle.

Ainsi la production des boîtes d'or et celle des articles de bijouterie en 1909 dépassent de nouveau la production de l'année 1907. Depuis trois mois, le nombre des chômeurs a sensiblement diminué dans la région horlogère.

L'industrie des métaux et machines, dont l'exportation dans le premier trimestre 1909 est restée de 28⁰/₀ en dessous des chiffres de la même période de l'année précédente, se relève visiblement. Les grands établissements à Baden, à Neuhausen, à Winterthur et à Zurich sont de nouveau mieux occupés

que pendant l'automne de l'année passée. L'exploitation toujours plus intense des forçés hydrauliques, ainsi que de nombreuses constructions de lignes de chemins de fer, de tunnels, ponts, gares, etc., en Suisse et dans les pays voisins, de même que le développement technique de notre industrie textile, offrent un avenir avantageux pour quelque temps à notre industrie des métaux et machines. Les laminoirs de fer à Emmenbrucke et à Gerlafingen accusent de nouveau une occupation normale et l'exportation d'aluminium a fortement augmenté les derniers temps; les deux laminoirs de laiton à Thoun et à Reconvilier annoncent une marche normale des affaires.

Dans *l'industrie textile*, on a constaté pour les 3 premiers trimestres de l'année 1909 une augmentation de la valeur de l'exportation, dépassant de 22 millions et demi celle de la même période de l'année précédente; ceci pour les broderies, les rubans de soie et la soie de florette, par contre l'exportation des fils et tissages de coton et les petites pièces de soie a baissé de 4,9 millions sur celle de l'année précédente. Le marché du travail, c'est-à-dire les proportions entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre, s'est quelque peu amélioré pour l'industrie textile.

Par contre, malgré ces rapports favorables, la situation des travailleurs de l'industrie textile est sérieusement menacée. Car, d'une part, aux chiffres élevés de l'exportation correspond une forte baisse des prix des produits et, d'autre part, la demande de ces produits fut forcée artificiellement, grâce au relèvement des droits d'entrée des Etats-Unis qui représentaient jusqu'ici un des principaux consommateurs des produits textiles, surtout des broderies. Ainsi, il faut prévoir un recul violent de ce côté, dès que les tarifs élevés entreront en vigueur aux Etats-Unis. En dehors de cela, les travailleurs de l'industrie textile se trouvent sérieusement menacés par un nouveau concurrent en métal, c'est-à-dire par « *la machine à broder automatique* ». Cela suffit pour démontrer que l'avenir paraît moins avantageux aux travailleurs du textile qu'aux horlogers ou aux métallurgistes.

Pour *l'industrie du bâtiment*, les villes de Berne, Zurich, Lucerne et St-Gall, ainsi que les localités les plus importantes aux bords du Léman, dans les Grisons et dans le canton du Tessin pourront fournir passablement de turbin. Seulement, les travailleurs du bâtiment seront obligés de compter avec les grandes luttes qui menacent d'éclater en Allemagne et en Autriche dans le bâtiment et qui auront une répercussion défavorable sur la valeur de la main-d'œuvre en Suisse.

Les chemins de fer fédéraux ont transporté en décembre 1909, 317,176 voyageurs et 142,825 tonnes de marchandises de plus que pendant le mois de décembre 1908. Les recettes de ce mois accusent une augmentation de fr. 1,031,488. Le total des recettes des chemins de fer fédéraux se monte à fr. 164,544,844 pour l'année 1909, soit fr. 2,753,714

de plus qu'en 1908. L'excédent des recettes pour l'année 1909 est de fr. 59,062,283, soit de fr. 4,803,011 de plus que celui de l'année précédente.

Quant au *marché du travail*, le *Bulletin des offices de travail en Suisse* annonce sur 100 offres 162,6 demandes de places au mois de décembre 1909, en décembre 1908 on a enregistré 200 demandes sur 100 offres de places. Le nombre des trimardeurs aurait été de 5763 contre 6162 en décembre 1908, il y a donc une diminution de 499 depuis l'année passée.

* * *

Toutes ces informations nous permettent de conclure qu'en dehors de changements imprévus qui peuvent empirer la situation économique pour certaines régions, la situation s'améliore peu à peu, bien lentement, c'est vrai, mais partout.

Il s'agit maintenant de savoir si les organisations syndicales ont profité de la période de calme pour se renforcer intérieurement, pour pouvoir constater si elles seront aptes à conquérir de nouvelles positions dans le domaine de l'amélioration générale des conditions de travail et d'existence, avec les nouvelles masses qui, dans la période de prospérité, viendront se joindre au vieux noyau des lutteurs syndiqués. Suivant leur solidité intérieure et leur unité plus ou moins parfaite, nos organisations syndicales seront aussi capables de maintenir ferme les positions acquises et les nouvelles troupes de jeunes lutteurs.

Il va sans dire que la direction des mouvements joue un rôle important à ce sujet. Cependant, cette direction devient d'autant plus facile que la situation économique se présente favorable, que les membres sont bien instruits et préparés et que les réserves, dont dispose l'organisation, sont grandes.



La loi genevoise sur les conflits collectifs et ses résultats.

Rien n'est plus difficile que d'apprécier, de contrôler les avantages ou les inconvénients d'une loi, n'ayant aucune sanction civile ou pénale, applicable à ceux qui ne respectent pas les engagements pris selon les formes prévues par les différents articles qui la composent. C'est le cas de la loi genevoise sur les conflits collectifs. Elle fut proposée en 1899, d'une part par feu F. Thiébaud, alors conseiller d'Etat, qui ne proposait qu'une revision de la loi sur les tribunaux de prud'hommes, introduisant les tribunaux d'arbitrage et, d'autre part, par M. F. Ody, aujourd'hui chef du parti catholique. Ce dernier avait présenté un projet qui suait la réaction à un tel point, que les conservateurs eux-mêmes n'osèrent pas l'accepter sans retouche. Le projet Ody prévoyait entre autres que, lorsqu'un syndicat se réunissait pour discuter